

Archives du Parti communiste français

Fonds Pierre Semard

1917-1927

262 J 1-2 (2 NUM 5 / 1)

**Inventaire réalisé par Catherine Bensadek et Roland Krivine, mis à jour et complété par
Françoise Burg sous la direction de Guillaume Nahon, directeur des Archives
départementales de la Seine-Saint-Denis**

**Mise à jour
Octobre 2005**

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

AVANT PROPOS

C'est avec intérêt, plaisir et une grande fierté que le Conseil général accueille aux Archives départementales et met à disposition du public le fonds des archives du Parti communiste français, reconnu par l'Etat comme relevant du patrimoine de notre pays.

C'est la première fois qu'une formation politique de cette dimension décide d'ouvrir et de rendre accessible le plus largement possible ce qui constitue une partie de notre mémoire nationale.

Cette masse de documents permettra de mieux voir et comprendre l'originalité du mouvement ouvrier français, son rôle dans la constitution de notre République et les valeurs dont celle-ci s'honore : liberté, égalité, fraternité.

Il est remarquable que cet apport pour la recherche et la connaissance se fasse dans le cadre du service public, sous la responsabilité scientifique du ministère de la Culture, ce dont je me félicite.

L'ouverture d'un tel fonds qui compte des documents inestimables confirme la compétence des Archives départementales et s'inscrit dans la reconnaissance des atouts et des richesses de la Seine-Saint-Denis.

Hervé Bramy
Président du conseil général
de la Seine-Saint-Denis

AVERTISSEMENT

Cet instrument de recherche fait partie des inventaires réalisés par le service des Archives du Parti communiste français à l'intention de ses lecteurs, avant le dépôt du fonds aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis en juin 2005.

A l'époque, en l'absence de tout plan de classement ou descriptif préalable à la décision d'ouvrir ces archives à la recherche, la forme de l'inventaire analytique avait été retenue par les archivistes du PCF comme répondant à deux préoccupations prioritaires :

- s'assurer d'une connaissance exhaustive de chaque dossier avant sa consultation, afin de garantir une application maîtrisée des critères de communicabilité retenus par le PCF;
- contribuer à s'appropriier systématiquement le contenu du fonds, pour pouvoir faire face aux demandes et assumer efficacement le rôle d'interface avec les chercheurs.

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ont complété et mis en forme ces inventaires afin que leur structure et leur présentation soit conforme aux normes en vigueur.

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes . Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.
- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - Georges Buffet

INTRODUCTION

Biographie de Pierre Semard

Pierre Semard naît le 15 février 1887 à Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire). Il est fusillé par l'occupant le 7 mars 1942 à la prison d'Évreux (Eure). Pierre Semard a été secrétaire général de la Fédération des cheminots ; secrétaire général du Parti communiste (1924-1928), membre du CE et du présidium de l'IC (1925-1930).

Pierre Semard quitte sa famille en 1898, il fera divers métier sans réussir à se fixer. Après avoir été reçu à un examen il entre au secrétariat du chef de gare à Valence.

C'est dans ce contexte qu'il devient militant syndical. Il est délégué au 1^{er} congrès de l'union des syndicats du réseau PLM (Paris, Lyon, Marseille) des cheminots CGT. Congrès tenu en Avignon les 5 et 6 mai 1917. Il devient alors très vite responsable de l'Union départementale Drôme-Ardèche. En 1919 il met en place «une Ligue de défense et d'action contre les mercantis et les spéculateurs» dont il est nommé secrétaire général.

Pierre Semard apparaît comme un syndicaliste révolutionnaire et antimilitariste.

Il s'est engagé à fonds dans les grèves de février et de mai. A la suite de cette dernière il est révoqué par la Compagnie PLM en même temps que sa compagne Juliette Gontier. Tous deux parviennent à vivre grâce à la coopérative « L'ouvrière ».

À la fin de 1919, Semard est le dirigeant incontesté des cheminots du département de la Drôme.

Semard est élu secrétaire général de la fédération des cheminots en juin 1921, il se retrouve alors à la tête d'une fédération morcelée en raison du départ des syndicats qui avaient refusé de reconnaître le nouveau changement de majorité en faveur des révolutionnaires. Comme la CGT refuse de reconnaître la fédération qu'il dirige, en solidarité onze fédérations appelèrent en décembre 1921 à la réunion d'un congrès unitaire regroupant les organisations ou les révolutionnaires étaient majoritaires. Semard joue alors un rôle grandissant dans la fondation de la confédération générale du travail unitaire (CGTU).

Délégué en novembre 1922 au congrès de l'Internationale syndicale rouge qui se tient à Moscou, il revient fortement influencé par les bolcheviques.

Il est de ceux qui fondent et animent le comité d'action contre l'impérialisme et la guerre et assiste à la conférence d'Essen en 1923 pour s'opposer à l'occupation de la Ruhr par les troupes franco-belges, à son retour le 10 janvier, il est arrêté et inculpé « d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat », il bénéficiera d'un non lieu le 13 juin.

A la veille du congrès de Marseille du Parti communiste, en décembre 1921, Semard signe la motion Mayoux qui affirmait son hostilité au contrôle du parti sur l'activité syndicale. Lors du 1^{er} congrès de la CGTU, Semard plaide en faveur de l'adhésion de celle-ci à l'Internationale syndicale rouge (ISR).

Semard entre au comité central lors du 3^{ème} congrès du Parti communiste en janvier 1924, , au lendemain du 5^{ème} congrès de l'Internationale communiste (IC) où il est élu membre du comité exécutif et du Présidium.

Les décisions du 5^{ème} congrès mondial sont entérinés en août 1924 par le comité central du PCF dont il est nommé secrétaire général. Dans les faits c'est Albert Treint et Suzanne Girault qui mène le PC.

Du printemps 1925 à l'été 1929, Semard sera réélu membre du Présidium du comité exécutif de l'internationale communiste .

En 1929 Sémard est retiré de la direction du Parti, mais il est maintenu au comité central et au bureau politique.

Demeuré durant toutes ces années membre de la CE confédérale, il réintègre le bureau confédéral et redevient en 1933 secrétaire de la fédération des cheminots CGTU . Elu conseiller général de la Seine pour le canton de Noisy - le-Sec le 26 mai 1935, il continuera à diriger la fédération des cheminots après la réunification syndicale.

(Source : *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*).

Les archives de Pierre Semard

Les archives de Pierre Sémard particulièrement fragiles ont été numérisées. Et c'est sous la forme d'un CD **coté 2 NUM 5 / 1**, qu'elles sont mises à disposition du public.

- Il s'agit pour l'essentiel de correspondance, sur la période 1922-1929, traitant plus particulièrement des rapports de Pierre Sémard et de l'Internationale communiste (IC) dont il est membre du présidium.
- Le chercheur trouvera également dans ces archives quelques notes et rapports concernant Suzanne Girault et Albert Treint (Albert Treint sera l'artisan de la "bolchévisation" du PCF. Il suit celui-ci à l'époque de l'*Opposition unifiée* et appartient brièvement à l'opposition trotskiste. Il entame ensuite une évolution vers la droite qui le fait passer par la SFIO avant de devenir gaulliste).

Sources complémentaires : les copies microfilmées d'archives de l'Internationales relatives à la Section également déposées aux Archives départementales de la Seine-saint-Denis et communicables sous la cote 3 MI 6 / 1-144.

Archives départementales
De la Seine-Saint-Denis
Octobre 2005

INVENTAIRE DU FONDS PIERRE SEMARD

SOMMAIRE

262 J 1	- Documents personnels de Pierre Semard	17
	. Documents d'identité.....	17
	. Correspondance	17
262 J 2	- Documents non datés des années 20 (de 1925 à 1927)	18
	. Correspondance	18
	. Déclarations	18

- Documents personnels de Pierre Semard**. Documents d'identité**

. Photographies d'identité.

. Passeport établi le 13 juin 1924 avec de nombreux tampons de visas de transit datés de 1922 à 1926.

. Certificat, en cas de mobilisation, daté du 8 décembre 1917 et deux autres dates du 2 novembre 1919.

. Carte d'identité des chemins de fer PLM (non daté)

. Correspondance

. Lettre manuscrite de Moscou de (?) à « Mon cher Pierrot » (Semard), relative entre autre à la réunion de la Commission française de l'Internationale Communiste récemment constituée. 3 p., 21 novembre 1925.

. Lettre manuscrite d'Henri Lozeray, prisonnier politique à la prison Barberousse d'Alger. 4 p., 21 novembre 1925.

. Document portant la mention « secret », en langues allemande et russe, rajoutée à la main, 24 mars 1926.

- Compte-rendu de la séance du Présidium de (?) en U.R.S.S., discussions tendues sur le mode de fonctionnement du PCF, les responsables à faire monter à sa direction, ceux qu'il faudrait destituer.

- Entre autres participants :

Albert Treint, Manouilski, Pianitzki, Zinoviev, Humbert-Droz

- Demandes d'associer au travail de la Commission française de l'I.C. les camarades Doriot, Monmousseau et Cachin. 18 pelures dactylographiées de différentes frappes

. Lettre manuscrite de Moscou de (?) à (?) réclamant des articles sur « la lutte contre l'extrême gauche en Allemagne » et « la défense de la Russie des Soviets ». 5 p., 21 avril 1926.

. Lettre manuscrite de Moscou de (?) à Pierre Semard lui transmettant les demandes du Présidium (?) sur les positions que le P.C.F devrait prendre en France sur certains problèmes. 7 p., 24 avril 1926.

. Lettre manuscrite de Moscou (?) à Pierre Semard l'informant de l'importance des décisions du Présidium qui surveille de près la « nouvelle direction » du PCF 2 p., 30 avril 1926.

. Lettre manuscrite de Moscou (?) à « Pierre » (Semard ?) lui envoyant 4 articles de 4 auteurs différents pour 4 journaux (articles non joints). 3 p., 7 mai 1926.

. Lettre manuscrite de Moscou (?) à (?) traitant « de déviations sur le Front unique de Marion et Doriot », discutées par le Bureau Latin. 2 p., 15 mai 1926.

. Lettre de Paris de (?) à (?) sur son travail au sein du Bureau politique et sur la préparation du Congrès du PCF 2 p. dactylographiées, 15 mai 1926.

. Lettre de (Semard ?) à Jacob à Moscou en réponse à sa lettre du 15 mai 1926. 2 p. dactylographiées, 21 mai 1926.

. Réponse de Moscou de (Jacob ?) à Pierre (Semard) à sa lettre du 21 mai sur le problème des P.C. occidentaux et s'étonnant que les articles envoyés de Moscou n'aient pas été publiés. 4 p. manuscrites, 2 juin 1926.

. Lettre manuscrite de Moscou) de Hélène Stassowa (?) à Pierre Semard en réponse à sa lettre du 6 octobre (non jointe) sur « les conséquences des décisions

qu'on avait prises par rapport à l'information des partis frères ». 2 p., 16 octobre 1926.

. Lettre de Canton (Chine) de Jacques (?) à Pierre Semard lui relatant son voyage en Chine. 10 p. manuscrites, 20 février 1927.

. « Rigoureusement confidentiel » : communication sur les séances réunies du Bureau politique, du Comité central et du Présidium de la Commission centrale de Contrôle du P.C. bolchevik relative aux conflits entre Boukharine et la politique du Parti. 21 p. pelure, 30 janvier et 9 février 1929.

. « Rigoureusement confidentiel ». extrait des discours de Staline, Molotov et Rykov en réponse aux déviations trotskistes et aux dérivations de droite, juillet et novembre. 15 + 7 p. pelure, [1929]

261 J 2

- Documents non datés des années 20 (de 1925 à 1927)

. Correspondance

. Lettre manuscrite de G. Zinoviev à Pierre Semard lui adressant son souhait que le prochain Congrès du PCF ne soit pas « sans couleur ». 12 p., sans date.

. Lettre manuscrite d'Adrien (?) à Pierre (Semard ?) sur la situation syndicale et politique en Angleterre et sur « le groupe Doriot – Monmousseau – Treint fractionnel, intrigant... » 6 p., sans date.

. Déclarations

. Déclaration de la sous-commission française à l'IC : position de Gaston Monmousseau contre la position de Semard sur la politique du PCF 5 p. pelure, sans date.

. Déclaration de (Simonin ?) contre la position du groupe Semard. 2 p. pelure, sans date.

. Déclaration de (?) du « groupe Semard » précisant leurs positions. 2 p. pelure, sans date.

. Déclaration du Bureau de la délégation du P.C.R. après les déclarations de Monmousseau et Treint. 2 p. pelure en 2 ex.

. Déclaration « d'un certain nombre de membres de la délégation française » condamnant Suzanne Girault et Treint. 2 p. pelure

. Déclaration sur certaines critiques parues dans le *Bulletin Communiste* de Engier. 4 p. pelure, sans date.

. Déclaration de Albert Treint contre la position du « groupe Semard – Cremet – Thorez ». 3 p. pelure en 2 ex., sans date.

. Déclaration de la « délégation des jeunesses » (Barbé – Alloyer – Gaillard – Doriot – Celor) pour aboutir « à l'élimination des courants opportunistes de droite et du centrisme... ». 2 p. pelure en 2 ex., sans date.

INDEX

A

Algérie, prison Barberousse, 16
Allemagne, 16
ALLOYER Robert, 17
Angleterre, 17

B

BARBE Henri, 17
BOUKHARINE, 17

C

CACHIN Marcel, 16
CELOR Pierre, 17
Chine, 17
CREMET Jean, 17

D

DORIOT Jacques, 16, 17

E

ENGIER, 17

G

GIRAULT Suzanne, 17

H

HUMBERT-DROZ, 16

I

Internationale Communiste
Bureau Latin, 16
Commission française, 16, 17

J

JACOB, 16

L

LOZERAY Henri, 16

M

MANOUILSKI, 16
MOLOTOV, 17
MONMOUSSEAU Gaston, 16, 17

P

PCF
Congrès, 16
PIANITZKI, 16

R

RYKOV, 17

S

SIMONIN, 17
STALINE Joseph, 17
STASSOWA Hélène, 17

T

THOREZ Maurice, 17
TREINT Albert, 16, 17

Z

ZINOVIEV, 16
ZINOVIEV G., 17

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	3
AVERTISSEMENT	5
CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE – SAINT – DENIS	7
INTRODUCTION.....	11
INVENTAIRE DU FONDS PIERRE SEMARD.....	13
SOMMAIRE	15
INDEX	19
TABLE DES MATIERES.....	21